

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1294**6 septembre 2002****SOMMAIRE**

ACR Exploitation, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	62105	(Les) Deux Tigres S.A., Luxembourg	62110
ACR Location, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	62106	DFC Holdings, Development Finance Corporation	
Adapam S.A.H., Luxembourg	62096	Holdings S.A., Luxembourg	62092
Adapam S.A.H., Luxembourg	62096	DFC Holdings, Development Finance Corporation	
Aden Invest S.A., Luxembourg	62067	Holdings S.A., Luxembourg	62092
Aden Invest S.A., Luxembourg	62067	Electro-Kontakt, S.à r.l., Mersch	62106
Aden Invest S.A., Luxembourg	62067	Energia Re S.A., Luxembourg	62096
Aden Invest S.A., Luxembourg	62067	Espace Millénaire S.A., Luxembourg	62069
Aero Ré S.A., Luxembourg	62085	Etablissement Car, S.à r.l., Niederanven	62079
All Time Sports, S.à r.l., Grevenmacher	62100	Finsai International S.A., Luxembourg	62097
Alpina Immobilière, S.à r.l., Bereldange	62080	Finsai International S.A., Luxembourg	62098
Aristide S.A., Luxembourg	62107	Format, S.à r.l., Luxembourg	62070
Aristide S.A., Luxembourg	62107	Forteri Lux S.A., Bertrange	62074
Arrow Electronics Distribution, S.à r.l., Luxem-		Geluco S.A.H., Luxembourg	62108
bourg	62069	Geluco S.A.H., Luxembourg	62108
Arrow Electronics Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	62086	Giscours Finance, S.à r.l., Luxembourg	62103
alter immobilier, S.à r.l., Roodt	62097	Giwotee, S.à r.l., Luxembourg	62071
alter immobilier, S.à r.l., Roodt	62097	Golden Gate S.A., Luxembourg	62103
Batibel, S.à r.l., Bissen	62106	Grand Garage de Dudelange, S.à r.l., Dudelange .	62071
Borghetti & C. Participations S.A., Luxembourg .	62074	Group Vervit, S.à r.l., Luxembourg	62108
Bricobois 2000, S.à r.l., Niederanven	62073	H & M Reinsurance S.A., Luxembourg	62087
Bruno Bressaglia & Fils, Entreprise de Con-		Haksan International S.A., Luxembourg	62106
structions et de Façades, S.à r.l., Bascha-		Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	62097
rage	62085	Hestia Investment S.A., Luxembourg	62067
Burdi S.A. Holding, Strassen	62087	Hostellerie des Pêcheurs de Chine, S.à r.l., Re-	
Burgan International Holding S.A., Luxembourg .	62075	rich	62108
4x4 by Kontz, S.à r.l., Luxembourg	62073	Immobilière l'Agrafe, S.à r.l., Meispelt	62071
C.F. Marazzi S.A., Luxembourg	62109	Inter Marine Investment Holding S.A., Luxembourg-	
Caixa Management Luxembourg S.A., Luxem-		Kirchberg	62089
bourg	62076	Inter Marine Investment Holding S.A., Luxembourg-	
Capita Plus Bond S.A., Luxembourg	62070	Kirchberg	62090
Caves Gourmandes, S.à r.l., Luxembourg	62101	Inter-Express, S.à r.l., Windhof-Koerich	62078
Central Investment Holding S.A., Luxembourg . .	62069	Investissements Minéraux et Financiers S.A.H.,	
Ceric, S.à r.l., Steinfort	62079	Luxembourg	62066
Charme Décor, S.à r.l., Luxembourg	62091	Investissements Minéraux et Financiers S.A.H.,	
Coboulux SC, Wecker	62089	Luxembourg	62066
Coladonato-Youssef, S.à r.l., Boudlerbach	62070	(De) Kameinbauer, S.à r.l., Luxembourg	62070
Dell Automobile, S.à r.l., Noertzange	62077	La Lanterne, S.à r.l., Luxembourg	62084
(Les) Deux Tigres S.A., Luxembourg	62110	Linkalloys International S.A. Holding, Luxem-	
(Les) Deux Tigres S.A., Luxembourg	62110	bourg	62109

Linkalloys International S.A. Holding, Luxembourg.....	62109	Sélection Weirich, Mayer, Fiorese, S.à r.l., Dudelange.....	62077
Linkalloys International S.A. Holding, Luxembourg.....	62109	Seri Luxembourg S.A.....	62079
Linkalloys International S.A. Holding, Luxembourg.....	62109	Servi-Team, S.à r.l., Rumelange.....	62075
LRI Fund Management Company S.A., Munsbach. M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxembourgeoise), S.à r.l., Luxembourg.....	62068	Servico S.A., Luxembourg.....	62087
Manston Trust International S.A., Luxembourg .. (N.) Miny-Biver, S.à r.l., Walferdange.....	62107	Sifrabel S.A., Luxembourg.....	62104
Mirambeau S.A., Luxembourg.....	62094	Slotstrading S.A., Luxembourg.....	62100
Mirambeau S.A., Luxembourg.....	62095	Sociétés des Bétons Feidt, S.à r.l., Luxembourg ..	62094
Moneyline Telerate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.....	62070	Socolux S.A., Luxembourg.....	62092
Mucora Holding S.A., Luxembourg.....	62093	Sogerel S.A., Luxembourg.....	62091
Mucora Holding S.A., Luxembourg.....	62093	Somaco S.A., Luxembourg.....	62081
Napoléon International S.A., Luxembourg.....	62088	Sophie S.A., Luxembourg.....	62068
(Le) Nouveau Riquewihr, S.à r.l., Strassen.....	62075	Sophie S.A., Luxembourg.....	62068
Optique-Mondorf, S.à r.l., Mondorf-les-Bains.....	62072	Soproflux S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg....	62072
Pabel, S.à r.l., Luxembourg.....	62088	Soprogest S.A., Luxembourg.....	62085
Peinture Kuhn, S.à r.l., Schifflange.....	62071	Soprolux Promotions S.A., Luxembourg.....	62089
Pharmacies S.A., Luxembourg.....	62069	Soprolux, S.à r.l., Luxembourg.....	62078
Raupino, A.s.b.l., Strassen.....	62101	SST S.A., Sandweiler.....	62086
Rivepar Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	62081	Sud Béton, S.à r.l., Pétange.....	62076
Rivepar Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	62083	T.E.L., Tractebel Engineering Luxembourg S.A., Luxembourg.....	62093
Roudeneck, S.à r.l., Luxembourg.....	62072	Tetra Architecture Jean Lanners et Associés, S.à r.l., Bertrange.....	62073
Salon de Coiffure Angelsberg, S.à r.l., Grevenmacher.....	62072	Tetra, Kayser Paul et Associés, S.à r.l., Bertrange.....	62088
Sanitaire Art et Bains S.A., Livange.....	62080	UMZ-Unweltmanagement Zens, GmbH, Betzdorf-Muertendall.....	62076
SCL, S.à r.l., Bissen.....	62110	Val Travel S.A., Strassen.....	62099
		Val Travel S.A., Strassen.....	62100
		Waldbillig Victor, S.à r.l., Wormeldange.....	62084
		Wise Future Holding S.A., Luxembourg.....	62101
		Zademar S.A., Luxembourg.....	62110
		Zatra, S.à r.l., Luxembourg.....	62074

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 22.181.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(51282/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2002.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 22.181.

L'assemblée générale statutaire du 21 mai 2002 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Georges Arendt et a nommé en remplacement, Monsieur Camille Fohl, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51283/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2002.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51039/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51040/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51041/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ADEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.815.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51042/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

HESTIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.643.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2002,

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Willem van Zijl de sa fonction d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de sa fonction du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à ce jour;

- L'assemblée décide d'appeler à la fonction d'administrateur, qui accepte, Madame Karin Laglas, directeur de sociétés, domiciliée à Surinamestraat, 31, GH-2585 Den Haag, Pays-Bas.

A compter de ce jour, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants:

- Madame Bernadette Prévot, directeur de sociétés, domiciliée à B-1435 Corbais, 7, rue de la Dîme, Belgique

- MAB DEVELOPMENT B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à La Haye (GA 2511), Wijnhaven 60, Pays-Bas, représentée par Monsieur Nico Blüm.

- Madame Karin Laglas, directeur de sociétés, domiciliée à Surinamestraat, 31, CH-2585 Den Haag, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51035/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOPHIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.076.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 5 juin 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour un terme de un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 juillet 2002.

SOPHIE S.A.

A. Belardi / S. Vandì

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51048/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOPHIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.076.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51050/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 28.101.

Änderung der Eintragungen im Handels- und Gesellschaftsregister unter dem Titel «Prokuristen»:

Bisheriger Eintrag:

Herr Joachim Hennen.

Herr Udo Stadler.

Neuer Eintrag:

Herr Joachim Hennen.

Herr Thomas Spinner.

Herr Udo Stadler.

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

M. Gierke / U. Stadler

Administrateur-Délégué / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51077/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ESPACE MILLENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.001.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2002,

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Willem van Zijl de sa fonction d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de sa fonction du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à ce jour;

- L'assemblée décide d'appeler à la fonction d'administrateur, qui accepte, Madame Karin Laglas, directeur de sociétés, domiciliée à Surinamestraat, 31, GH-2585 Den Haag, Pays-Bas.

A compter de ce jour, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants:

- Madame Bernadette Prévot, directeur de sociétés, domiciliée à B-1435 Corbais, 7, rue de la Dîme, Belgique

- MAB DEVELOPMENT B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à La Haye (GA 2511), Wijnhaven 60, Pays-Bas, représentée par Monsieur Nico Blüm.

- Monsieur Paul Sünnen, conseiller d'entreprises, domicilié à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrangle, Luxembourg

- Madame Karin Laglas, directeur de sociétés, domiciliée à Den Haag (GH-2585), Surinamestraat, 41, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51036/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CENTRAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(51043/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

PHARMACIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.110.

Les comptes annuels au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(51044/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ARROW ELECTRONICS DISTRIBUTION, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social : 176.106.810,- EUR.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 75.692.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés du 2 mai 2002 que Monsieur Dominique Ransquin a démissionné de ses fonctions de gérant et que Monsieur Paul Worth, réviseur d'entreprises, demeurant au 47, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg a été nommé comme gérant et délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat.

Le nouveau gérant terminera le mandat de son prédécesseur.

Münsbach, le 4 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51122/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 85.966.

EXTRAIT

Par un contrat de transfert de parts sociales entre MONEYLINE TELERATE INTERNATIONAL et MONEYLINE TELERATE (GOBAL), S.à r.l., avec effet au 28 juin 2002, MONEYLINE TELERATE INTERNATIONAL a transféré trois cent dix (310) parts sociales dans MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C. B 85.966 à MONEYLINE TELERATE (GLOBAL), S.à r.l.

Du fait de ce transfert, MONEYLINE TELERATE (GLOBAL), S.à r.l. est l'actionnaire unique de la société MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 570, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51046/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

COLADONATO-YOUSSEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6835 Boudlerbach, 2, rue de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 62.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51059/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

DE KAMEINBAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1052 Luxembourg, 5, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 40.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51060/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

FORMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 28.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51061/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CAPITA PLUS BOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.942.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITA PLUS BOND S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(51118/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 26, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 24.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51062/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

GIWOTEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 59.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51063/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

IMMOBILIERE L'AGRAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 18, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 74.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51064/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

PEINTURE KUHN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3832 Schifflange, 13, rue Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 70.002.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés
tenue à Schifflange le 4 octobre 2001*

Le 4 octobre 2001 les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société avec pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de cinq cent mille LUF (500.000,-) à douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit cents (12.394,68).

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille huit cent cinquante euros (12.850,-) représenté par cinq cent parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros et soixante dix cent (25,70).»

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés:

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de cinq cent mille LUF (500.000,-) à douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit cents (12.394,68).

Décident d'augmenter le capital social de quatre cent cinquante cinq euros et trente deux cents (455,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit cents (12.394,68) à douze mille huit cent cinquante euros (12.850,-) par incorporation de bénéfices reportés.

Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille huit cent cinquante euros (12.850,-) représenté par cinq cent parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros et soixante dix cent (25,70).»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. Kuhn / N. Metz.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51069/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

OPTIQUE-MONDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 32.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51065/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ROUDENECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 75, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 70.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51066/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SALON DE COIFFURE ANGELSBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 14, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 35.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51067/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOPROLUX SARL ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

En date du 15 mai 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 4.500.000,- LUF est converti en 111.552,09 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 447,91 EUR, pour le porter de 111.552,09 EUR à 112.000,- EUR par apports en espèces à concurrence de 18.069,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 125,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les cent (100) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 45.000,- LUF chacune sont échangées contre cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de 1.120,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent douze mille euros (EUR 112.000,-), divisé en cent (100) parts de mille cent vingt euros (EUR 1.120,-) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en espèces de la part des associés et leur ont été attribuées au prorata de leur versement comme suit:

1. la Société à responsabilité limitée SOPROLUX, S.à r.l., prémentionnée, cinq parts	5
2. Monsieur Jean-Claude Castel, prémentionné, vingt-quatre parts	24
3. Madame Irène Barthelmé, prémentionné, vingt-trois parts	23
4. Monsieur Paul Zimmer, prémentionné, trente-huit parts	38
5. Monsieur Fernand Bontemps, prénommé, dix parts	10

Total: cent parts 100

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51070/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

BRICOBOIS 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial «Les Arcades».
R. C. Luxembourg B 21.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(51068/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

TETRA ARCHITECTURE JEAN LANNERS ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 500 (cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51071/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

4X4 BY KONTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.456.

Constituée par-devant M^e Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 490 du 1^{er} octobre 1996 modifié par-devant le même notaire en date du 12 septembre 2001, acte publié au Mémorial C 871 du 7 juin 2002.

En date du 1^{er} février 2002 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 1.500.000,- est converti en EUR 37.184,03.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 315,97 pour le porter de EUR 37.184,03 à EUR 37.500,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 315,97 sans émission de parts sociales nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent euros (EUR 37.500,-), représenté par quinze cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 1.500 parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 1.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour 4 x 4 BY KONTZ, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51074/537/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

FORTERI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.865.

En date du 18 juin 2002 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 4.200.000,- est converti en EUR 104.115,28 avec effet au 1^{er} janvier 2002.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 884,72 pour le porter de EUR 104.115,28 à EUR 105.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 35.690,- sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à cent cinq mille euros (EUR 105.000,-), divisé en quatre mille deux cent (4.200) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 4.200 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 4.200 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FORTERI LUX S.A.*

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51075/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ZATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 62.963.

En date du 17 juin 2002 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 4.000.000,- est converti en EUR 99.157,41 avec effet au 1^{er} janvier 2002.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 842,59 pour le porter de EUR 99.157,41 à EUR 100.000,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 33.990,- sans émission de parts nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 4.000 parts sociales existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 4.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour *ZATRA, S.à r.l.*

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51076/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

BORGHETTI & C. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.519.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BORGHETTI & C. PARTICIPATIONS S.A.*

Société Anonyme

Signatures

(51119/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

BURGAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.806.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(51078/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SERVI-TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 46.957.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 510.000,- LUF est converti en 12.642,57 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 107,43 EUR, pour le porter de 12.624,57 EUR à 12.750,- EUR par apports en espèces à concurrence de 4.334,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale est adoptée.
5. Les 510 (cinq cent dix) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article quatre des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-) représenté par cent (510) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51079/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LE NOUVEAU RIQUEWIHR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.981.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés
tenue à Strassen le 27 juin 2002*

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de cinq cent mille LUF (500.000) à douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit cents (12.394,68).
2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à douze mille huit cent cinquante euros (12.850,-) représenté par cinq cent parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros et soixante dix cent (25,70).»

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de cinq cent mille LUF (500.000) à douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit cents (12.394,68).
- décident d'augmenter le capital social de quatre cent cinquante cinq euros et trente deux cents (455,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit cents (12.394,68) à douze mille huit cent cinquante euros (12.850,-) par incorporation de bénéfices reportés.
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à douze mille huit cent cinquante euros (12.850,-) représenté par cinq cent parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros et soixante dix cent (25,70).»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

C. Partizky / SOGEREL S.A.

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51089/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

UMZ-UNWELTMANAGEMENT ZENS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf-Muertendall, Déponie Sigre.
H. R. Luxemburg B 44.047.

Anlässlich der Übernahme des Euro als Währung des Kapitals haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:
1. Das Kapital wird um 4.249,- LUF erhöht von 500.000,- LUF auf 504.249,- LUF, mittels vorgetragendem Gewinn, ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

2. Der Euro wird als Währung des Kapitals angenommen.

3. Das so erhöhte Kapital wird von 504.249,- LUF in 12.500,- EUR umgewandelt, basierend auf dem Wechselkurs von LUF 40,3399=EUR 1,-.

4. Ein Nennwert von 25,- EUR pro Anteil wird übernommen.

5. Die 500 Anteile mit einem Nennwert von je 1.000,- LUF werden gegen 500 Anteile mit einem Nennwert von je 25,- EUR getauscht.

6. Der Artikel 4 der Satzung wird demgemäss folgenden Wortlaut haben:

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig), welche durch Herrn Berhard Rudolf Zens, vorgennant, übernommen werden.

Luxemburg, den 27. Juni 2002.

Für gleichlautende Mitteilung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51080/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SUD BETON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 12A, route d'Athus.
R. C. Luxembourg B 11.200.

En date du 26 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.

2. Le capital de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.

3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.

4. Une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale est adoptée.

5. Les 500 (cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Luxemburg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51084/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CAIXA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.810.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour CAIXA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(51128/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

DELL AUTOMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3384 Noertzange, 13, rue de Schifflange.
R. C. Luxembourg B 80.679.

—
*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés
tenue à Noertzange le 14 mai 2002*

Ordre du jour

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
- 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
- 4) Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité,
Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002.
Décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves.
Décident d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

G. Dell / J.C. Kuhlmann.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51081/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.130.

En date du 10 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 500 (cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Madame Jeannine Mayer-Weirich, prénommée, deux cent cinquante parts	250
2.- Par Madame Marie-Paule Fiorese-Weirich, prénommée, deux cent cinquante parts	250
Total: cinq cents parts	500

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51082/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

INTER-EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 39.423.

En date du 26 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 125,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 100 (cent) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 5.000,- LUF chacune sont échangées contre 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- à Monsieur Philippe Willot, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- à Mademoiselle Sabine Munaut, prénommée, une part sociale	1
Total: cents parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51083/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOPROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 25.550.

En date du 15 mai 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 500.000,- LUF est converti en 12.394,67 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 105,33 EUR, pour le porter de 12.394,67 EUR à 12.500,- EUR par apports en espèces à concurrence de 4.249,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 125,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les cent (100) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 5.000,- LUF chacune sont échangées contre cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

a. Monsieur Jean-Claude Castel, prénommé, vingt-cinq parts	25
b. Madame Irène Barthelmé, prénommée, vingt-cinq parts	25
c. Monsieur Paul Zimmer, prénommé, quarante parts	40
d. Monsieur Fernand Bontemps, prénommé, dix parts	10
Total: cent parts	100

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.»

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51085/514/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ETABLISSEMENT CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 7.426.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 4.249,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 500 (cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51086/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CERIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 25.231.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 500.000,- LUF est converti en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par apports en espèces à concurrence de 4.249,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 125,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 100 (cent) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 5.000,- LUF chacune sont échangées contre 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51087/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SERI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.104.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 12 juin 1998, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme SERI LUXEMBOURG S.A. à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 12 juin 1998, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme SERI LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 61, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51179/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

**M.I.L. (MAINTENANCE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. MIL-SOGEMO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 31.005.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 750.000,- LUF est converti en 18.592,01 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 157,99 EUR, pour le porter de 18.592,01 EUR à 18.750,- EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 6.373,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 750 (sept cent cinquante) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 750 (sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article sept des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. Le capital social est fixé à dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51088/514/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ALPINA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 20.167.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.000.000,- LUF est converti en 24.789,35 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 210,65 EUR, pour le porter de 24.789,35 EUR à 25.000,- EUR par apports en espèces à concurrence de 8.498,- LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 250,- EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 100 (cent) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 10.000,- LUF chacune sont échangées contre 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 250,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51090/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SANITAIRE ART ET BAINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 77.754.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 30 mai 2002, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme SANITAIRE ART ET BAINS S.A.

Livange, le 24 juin 2002.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 61, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51180/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOMACO S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 11.808.

Anlässlich der Übernahme des Euro als Währung des Kapital haben die Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

1. Das Kapital wird um 537,- LUF erhöht von 1.250.000,- LUF auf 1.250.537,- LUF, gegen Barzahlung, ohne Ausgabe von neuen Aktien.
2. Der Euro wird als Währung des Kapitals angenommen.
3. Das so erhöhte Kapital wird von 1.250.537,- LUF in 31.000,- EUR umgewandelt, basierend auf dem Wechselkurs von LUF 40,3399=EUR 1,-.
4. Ein Nennwert von 24,80 EUR pro Aktie wird übernommen.
5. Die 1.250 Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,- LUF werden gegen 1.250 Aktien mit einem Nennwert von je 24,80 EUR getauscht.
6. Der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung wird demgemäss folgenden Wortlaut haben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreissigtausend) eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Aktien von je EUR 24,80 (vierundzwanzig Komma achzig).

Luxembourg, den 27. Juni 2002.

Für gleichlautende Mitteilung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51091/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

N. MINY-BIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7201 Walferdange, 4-6, rue de Limana.
R. C. Luxembourg B 46.774.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.250.000 LUF est converti en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.000 EUR par apports en espèces à concurrence de 537 LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 24,80 EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000 LUF chacune sont échangées contre 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 24,80 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80 EUR) chacune.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51092/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 65.545.

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of June.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., a company with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, here represented by Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 25, 2002,
- 2) HRO INVESTMENTS Ltd, a company with its administrative offices in Langtry House, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands), here represented by Christophe Gammal, prenamed, by virtue of a proxy given in St. Hélier, Jersey, on June 20, 2002,
- 3) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, a company with registered office in 44 Brattle Street, 5th floor, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

here represented by Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Boston, on June 24, 2002, said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (in liquidation) R. C. B Number 65.545, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 21, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 735 of October 12, 1998.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated October 3, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 236 of March 30, 2001.

- The company's capital was set at five hundred thousand (500,000.-) French francs represented by two thousand five hundred (2,500) shares of a formerly par value of two hundred (200.-) French francs each, divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing five hundred (500) shares each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1.- Fixation of the share capital at EUR 76,224.50.
- 2.- Reduction of the corporate capital of the company by EUR 1,224.50 to bring it down from its present amount of EUR 76,224.50 to EUR 75,000.- by reimbursement to shareholders.
- 3.- Fixation of the par value of the shares at 30.- euro.
- 4.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.
- 5.- Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The share capital is henceforth expressed in euro, so that it is fixed at 76,224.50 euro.

Second resolution

The corporate capital of the company is reduced by one thousand two hundred and twenty-four euro fifty cent (1,224.50) to bring it down from its present amount of seventy-six thousand two hundred and twenty-four euro fifty cent (76,224.50) to seventy-five thousand (75,000) euro by reimbursement to the shareholders.

This repayment to shareholders is governed by the article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at 30.- euro.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at seventy-five thousand (75,000.-) euro (EUR), represented by two thousand five hundred (2,500) shares of a par value of thirty (30.-) euro (EUR) each, divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing five hundred (500) shares each, having all the same rights.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., une société avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juin 2002,
- 2) HRO INVESTMENTS Ltd, une société avec siège administratif à Langtry House, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands), ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à St. Hélier, Jersey, le 20 juin 2002,
- 3) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social à 44 Brattle Street, 5ième étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 24 juin 2002.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (en liquidation), R.C. B Numéro 65.545, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 21 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 735 du 12 octobre 1998.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 236 du 30 mars 2001.

- Le capital social de cette société était fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs français, représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires antérieurement d'une valeur nominale de deux cents (200,-) francs français chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cinq cents (500) parts sociales intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Fixation du capital social à EUR 76.224,50.

2.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.224,50 pour le ramener de son montant actuel de EUR 76.224,50 à EUR 75.000,- par remboursement aux actionnaires.

3.- Fixation de la valeur nominale des parts sociales à 30,- euros.

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

5.- Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 76.224,50 euros.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est réduit à concurrence de mille deux cent vingt-quatre euros cinquante cents (1.224,50) pour le ramener de son montant actuel de soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros cinquante cents (76.224,50) à soixante-quinze mille (75.000,-) euros par remboursement aux associés.

Cette réduction est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à 30,- euros.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6, premier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille (75.000,-) euros (EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de trente (30,-) euros (EUR) chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cinq cents (500) parts sociales, ayant toutes le mêmes droits.»

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 8, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51196/230/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.545.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 796 du 25 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51197/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

WALDBILLIG VICTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 21, rue Remeschter.
R. C. Luxembourg B 27.499.

En date du 26 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.250.000 LUF est converti en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.000 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 537 LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 248 EUR par part sociales est adoptée.
5. Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 10.000 LUF chacune sont échangées contre 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 248 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de deux cent quarante-huit euros (EUR 248) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Victor Waldbillig, prédit, soixante-quinze parts sociales	75
2) Madame Pierrette Waldbillig-Thill, prédite, cinquante parts sociales.	50
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51093/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LA LANTERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 18.002.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg, le 27 juin 2002

Le 27 juin 2002 les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société avec pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de un million deux cent cinquante mille LUF (1.250.000) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69).
2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00), représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80).»

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de un million deux cent cinquante mille LUF (1.250.000) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69).

Décident d'augmenter le capital social de treize euros et trente et un cents (13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69) à trente et un mille euros (31.000,00) par incorporation de bénéfices reportés.

Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00), représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80).»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

J.-L. Partizky / SOGEREL

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51097/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

**BRUNO BRESSAGLIA & FILS, ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS ET DE FAÇADES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4936 Bascharage, 18, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 47.708.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.250.000 LUF est converti en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.000 EUR par apports en espèces à concurrence de 537 LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 24,80 EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 1.000 LUF chacune sont échangées contre 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 24,80 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80 EUR) chacune.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51094/514/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOPROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 29.320.

En date du 15 mai 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.250.000 LUF est converti en 30986,69 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.000 EUR par apports en espèces à concurrence de 537 LUF, sans émission de nouvelles actions.
4. Une valeur nominale de 310 EUR par action est adoptée.
5. Les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de 12.500 LUF chacune sont échangées contre cent (100) actions d'une valeur nominale de 310 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article trois des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310) chacune, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51096/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

AERO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.757.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 10, case 51, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

(51181/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 39.527.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktieninhaber vom 23. Juli 2001**Büro*

Die Versammlung wird geleitet von Herrn Gunnar Pedersen, der Frau Pedersen zum Sekretär ernennt.
Herr Nils Johansen wird zum Stimmzähler ernannt.

Anwesenheit

Der Aktionäre welche selbst oder durch Prokuration in der Versammlung anwesend sind, sind auf der beliegenden Anwesenheitsliste erwähnt, welche vor der Sitzung von jedem der anwesenden Aktionären oder Bevollmächtigten unterzeichnet wurde. Die Versammlung ist mit Bezug auf die verhältnismässigen Gesetzesbestimmungen der kaufmännischen Gesellschaften zur Umwandlung zum Euro ermächtigt, ohne Rücksicht auf der Darstellung der Aktiengesellschaft in der einfachen Mehrheit den Beschluss zu fassen.

Die Vorladungen für die gegenwärtige Versammlung wurden gemäss Artikel 2 der verhältnismässigen Gesetzesbestimmungen der kaufmännischen Gesellschaften zur Umwandlung zum Euro gemacht, was durch die Versammlung im Büro bestätigt wurde.

Tagesordnung

1. Umwandlung des sozialen Kapitals zur Zeit in einer Million zweihundertfünfzigtausend LUF (1.250.000 LUF) angegeben in dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig euro (30.986,69 euro) ab dem 1. Juli 2001.
2. Erhöhung des Kapitals im ermächtigten Rahmen der verhältnismässigen Bestimmungen der kaufmännischen Gesellschaften ihres Kapitals in euro.
3. Anpassung der Erwähnung des Nominalwertes der Aktien und des sozialen Kapitals.
4. Anpassung des Artikels 3 des gesellschaftlichen Status um ihm den folgenden Wortlaut zu geben:
Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend euro (31.000,00 euro) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien von jeweils zweihundertachtundvierzig euro (248,00 euro).

Bestimmungen

Nach Beratung bestimmt die Versammlung mit Einstimmigkeit:

Das soziale Kapital zur Zeit in einer Million zweihundertfünfzigtausend LUF (1.250.000 LUF) ausgedrückt in dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig euro (30.986,69 euro) ab dem 1. Juli 2001 umzurechnen.

Das soziale Kapital von dreizehn Komma einunddreißig euro (13,31 euro) zu erhöhen um es von einem gegenwärtigen Betrag von dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig euro (30.986,69 euro) auf einunddreißigtausend euro (31.000,00 euro) zu bringen.

Dementsprechend dem Nominalwert der aufgestellten Aktien und der Erwähnung des sozialen Kapitals anzupassen.

Den Artikel 3 anzupassen an die Statuten um ihm den nötigen Wortlaut zu geben:

Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend euro (31.000,00 euro) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien von jeweils zweihundertachtundvierzig euro (248,00 euro).

Da sämtliche Punkte der Tagesordnung erledigt sind, ist die ausserordentliche Generalversammlung aufgehoben.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51095/514/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ARROW ELECTRONICS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social : 165.972.998,- EUR.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 67.380.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 2 mai 2002 que Monsieur Dominique Ransquin a démissionné de ses fonctions de gérant et que Monsieur Paul Worth, réviseur d'entreprises, demeurant au 47, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg a été nommé comme gérant et délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat.

Le nouveau gérant termine le mandat de son prédécesseur.

Münsbach, le 4 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51123/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

BURDI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 37.950.

En date du 26 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.250.000 LUF est converti en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 263,31 EUR, pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.250 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 10.622 LUF, sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de 25 EUR par action est adoptée.
5. Les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions existantes d'une valeur nominale de 1.000 LUF chacune sont échangées contre 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51098/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SERVICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 14.065.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.500.000 LUF est converti en 37.184,03 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 315,97 EUR, pour le porter de 37.184,03 EUR à 37.500 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 12.746 LUF, sans émission de nouvelles actions.
4. Une valeur nominale de 25 EUR par action est adoptée.
5. Les 1.500 (mille cinq cents) actions existantes d'une valeur nominale de 1.000 LUF chacune sont échangées contre 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 37.500 (trente-sept mille cinq cents euros), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51099/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

H & M REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.912.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 10, case 51, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

(51189/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

NAPOLEON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 33.360.

En date du 15 mai 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 2.750.000 LUF est converti en 68.170,72 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 29,28 EUR, pour le porter de 68.170,72 EUR à 68.200 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 1.181 LUF, sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de 24,80 EUR par action est adoptée.
5. Les deux mille sept cinquante (2.750) actions existantes d'une valeur nominale de 1.000 LUF chacune sont échangées contre deux mille sept cent cinquante (2.750) actions d'une valeur nominale de 24,80 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'alinéa premier de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-huit mille deux cents euros (EUR 68.200), représenté par deux mille sept cent cinquante (2.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (24,80 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51100/514/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

TETRA, KAYSER PAUL ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.465.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 5.000.000 LUF est converti en 123.946,76 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 1.053,24 EUR, pour le porter de 123.946,76 EUR à 125.000 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 42.488 LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 250 EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 500 (cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 10.000 LUF chacune sont échangées contre 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 250 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital sociale est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.»

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51101/514/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

PABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 2, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.109.

Le bilan modifié au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(51129/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 38.737.

En date du 15 mai 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 5.000.000 LUF est converti en 123.946,76 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 53,24 EUR, pour le porter de 123.946,76 EUR à 124.000 EUR par apports en espèces à concurrence de 2.148 LUF, sans émission de nouvelles actions.
4. Une valeur nominale de 1.240 EUR par action est adoptée.
5. Les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de 50.000 LUF chacune sont échangées contre cent (100) actions d'une valeur nominale de 1.240 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'articles trois des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000), représenté par cent (100) actions de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240) chacune, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51102/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

COBOULUX SC, Société Coopérative.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Haapstrooss.
R. C. Luxembourg B 7.082.

En date du 27 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 5.295.000 LUF est converti en 131.259,62 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 56,38 EUR, pour le porter de 131.259,62 EUR à 131.316 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 2.274,36 LUF, sans émission de nouvelles titres.
4. Une valeur nominale de 124 EUR par titre est adoptée.
5. Le titre existant d'une valeur nominale de 5.000 LUF est échangé contre un titre d'une valeur nominale de 124 EUR.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article quatre des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le fonds social est illimité. Le minimum de souscription immédiate est d'un titre nominatif. Chaque titre a une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124).»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51103/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

INTER MARINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.160.

L'an deux mille deux, le vingt juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTER MARINE INVESTMENT HOLDING S.A., R.C. B N°46.160, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°102 du 19 mars 1994.

La séance est ouverte à midi quinze sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie Spinelli, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune constituant l'intégralité du capital social antérieur de cinq cent mille (500.000,-) florins néerlandais sont dûment représentés à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.109,89 pour le porter de son montant actuel de EUR 226.890,11 à EUR 228.000,- sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 1.000,- avec réduction du nombre des actions.
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 226.890,11 euros, divisé en 500 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 1.109,89 euros pour le porter de son montant actuel de 226.890,11 euros à 228.000,- euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 1.109,89 euros a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 1.000,- euros avec diminution correspondante du nombre des actions de 500 à 228 actions d'une valeur nominale de 1.000,- euros chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 228 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-huit mille (228.000,-) euros (EUR), divisé en deux cent vingt-huit (228) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A-M. Charlier, S. Spinelli, A. Schwachtgen.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 13CS, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51213/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

INTER MARINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 46.160.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°771 du 20 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51214/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOGEREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 23.696.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002

Le 27 juin 2002, au siège social de la société, les actionnaires de la société anonyme SOGEREL S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Paritzky.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Teisserenc.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Paritzky.

Tous les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité de ratifier la convocation orale et par courrier simple de l'assemblée générale et estiment qu'ils sont régulièrement convoqués.

Monsieur le président expose que la présente assemblée:

A. a pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 5.500.000 LUF à 136.341,44 euros.
2. Augmentation du capital à 137.000,00 euros en affectant le montant de 658,56 euros aux résultats reportés pour permettre à la société de disposer d'un capital arrondi.

3. Suppression de la valeur nominale des actions et de la mention du capital social.

4. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cent trente-sept mille (137.000,00) euros, représenté par cinq mille cinq cent (5.500) actions sans désignation de valeur nominale.

B. que la totalité des actions est présente ou représentée, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. la présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité la conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 5.500.000 LUF à 136.341,44 euros.

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité l'augmentation du capital de 137.000,00 euros en affectant le montant de 685,56 euros aux résultats reportés pour permettre à la société de disposer d'un capital arrondi.

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité l'adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cent trente-sept mille (137.000,00) euros, représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51104/514/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CHARME DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 56.797.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente deux cents (5,32 €), pour le porter à douze mille quatre cent (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre (124,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51137/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOCOLUX S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
H. R. Luxembourg B 6.413.

Anlässlich der Übernahme des Euro als Währung des Kapitals haben die Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

1. Das Kapital wird um 254.925 LUF erhöht von 30.000.000 LUF auf 30.254.925 LUF, mittels vorgetragenem Gewinn, ohne Ausgabe von neuen Aktien.
2. Der Euro wird als Währung des Kapitals angenommen.
3. Das so erhöhte Kapital wird von 30.254.925 LUF in 750.000 EUR umgewandelt, basierend auf dem Wechselkurs von LUF 40,3399=1,-.
4. Ein Nennwert von 50 EUR pro Aktie wird übernommen.
5. Die 15.000 Aktien mit einem Nennwert von je 2.000 LUF werden gegen 15.000 Aktien mit einem Nennwert von je 50 EUR getauscht.
6. Der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung wird demgemäss folgenden Wortlaut haben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 750.000 (siebenhundertfünfzigtausend), eingeteilt in 15.000 (fünfzehntausend) Aktien von je EUR 50 (fünfzig).

Luxemburg, den 27. Juni 2002.

Für gleichlautende Mitteilung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51105/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

**DFC HOLDINGS, DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.094.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(51109/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

DFC HOLDINGS, DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.094.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 juin 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

4. L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2001 qui nomme Monsieur Christophe Blondeau au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Diego Hidalgo.

L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Terence Baker de son poste de commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Juan Carlos Salvador, demeurant à Balmas 379, Entlo 1A, 08022 Barcelona, commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2004.

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de poste d'administrateur de 3 à 4.

L'Assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Terence Baker, PARTNER GROUP CONTROLLER, demeurant au 43, Leatherhead Road, Ashted KT 21 2TP. Le mandat d'administrateur nouvellement élu viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2004.

Pour extrait conforme
J.L. Mombrou / P. Chenu
Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51110/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

T.E.L., TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.762.

En date du 7 juin 2001 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 50.000.000 LUF est converti en 1.239.467,62 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 532,38 EUR, pour le porter de 1.239.467,62 EUR à 1.240.000 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 21.476 LUF, sans émission d'actions nouvelles.
4. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme

T.E.L., TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51106/514/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

MUCORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 83.329.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(51113/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

MUCORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 83.329.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 avril 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006;

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de poste d'administrateur à trois à cinq.

5. L'Assemblée nomme administrateurs Messieurs Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs nouvellement élus prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006;

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Rodney Haigh, employé privé, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg
- Nour Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

- Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

- Romain Thillens, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg

- Pierre Hoffmann, employé privé, demeurant professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59 case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51114/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SOCIETES DES BETONS FEIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.
R. C. Luxembourg B 8.804.

En date du 26 juin 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 100.000.000 LUF est converti en 2.478.935,25 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 21.064,75 EUR, pour le porter de 2.478.935,25 EUR à 2.500.000 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 849.750 LUF, sans émission de nouvelles actions.
4. Une valeur nominale de 250 EUR par action est adoptée.
5. Les 10.000 (dix mille) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 10.000 LUF chacune sont échangées contre 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 250 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.»

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alphonse Feidt, prénommé, trois mille cinq cents parts sociales	3.500
2) Monsieur Emile Feidt, prénommé, trois mille cinq cents parts sociales	3.500
3) La société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LE COMMERCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, prénommée, trois mille parts sociales	3.000
Total: dix mille parts sociales	10.000

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des apports en nature et l'incorporation de réserves libres ainsi qu'il en a été justifié aux divers notaires rédacteurs des actes de la société.»

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51107/514/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

MIRAMBEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.020.

L'an deux mille deux, le vingt six juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de MIRAMBEAU S.A., R.C. B N° 55.020, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 418 du 28 août 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 janvier 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 349 du 14 mai 1998.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Selma Medaghri, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les treize mille (13.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, constituant l'intégralité du capital social antérieur de treize millions (13.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions et expression de la devise du capital souscrit en EUR, de sorte qu'après cette conversion, le capital souscrit s'élèvera à EUR 322.261,58 représenté par 13.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital souscrit par un apport en espèces de EUR 2.738,42 pour le porter de son montant actuel de EUR 322.261,58 à EUR 325.000,- sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation le capital souscrit sera fixé à EUR 325.000,- représenté par 13.000 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Réintroduction de la désignation de la valeur nominale des actions, de sorte que le capital souscrit d'un montant de EUR 325.000,- est représenté par 13.000 actions de EUR 25,- chacune.

4. Fixation du capital autorisé à EUR 750.000,- et renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte qu'il est fixé à EUR 322.261,58 divisé en 13.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 2.738,42 pour le porter de son montant actuel de EUR 322.261,58 à EUR 325.000,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 2.738,42 a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,-.

Quatrième résolution

Le nouveau capital autorisé est fixé à EUR 750.000,- et il est décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial.

Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 3 premier et deuxième alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} et 2^{ème} alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent vingt cinq mille (325.000,-) euros (EUR) divisé en treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à sept cent cinquante mille (750.000,-) euros (EUR) divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 26 juin 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Colson, S. Medaghri, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51222/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

MIRAMBEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 55.020.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 808 du 26 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51223/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ADAPAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 51.929.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(51111/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ADAPAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 51.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2001

3. + 4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2000.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51112/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ENERGIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.809.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire à la date du 29 mai 2002

Les résolutions suivantes ont été prises unanimement par le Conseil d'Administration:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Vasco Fernandes Pereira Valente avec effet au 15 mars 2002.

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Vasco Fernandes Pereira Valente pour sa participation active au sein du Conseil d'Administration d'ENERGIA RE S.A.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration coopte, avec effet au 15 mars 2002, comme Administrateur, Monsieur Fernando Noronha Leal, domicilié 16-15^oA, Av. Carolina Micaelis, 2795 Linda-A-Velha, Portugal. Monsieur Fernando Noronha Leal termine le mandat de Monsieur Vasco Fernandes Pereira Valente jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2005. L'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en mars 2003 procédera à l'élection définitive.

Troisième résolution

A la suite de ce changement, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Manuel Martins, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Rui Horta e Costa, Administrateur
- Monsieur Fernando Noronha Leal, Administrateur

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51126/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ALTER IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roodt.
R. C. Luxembourg B 37.016.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Signature
La gérance

(51116/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ALTER IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roodt.
R. C. Luxembourg B 37.016.

Les comptes annuels au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Signature
La gérance

(51117/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
H. RC. Luxembourg B 21.379.

Anlässlich der Übernahme des Euro als Währung des Kapitals haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:
1. Das Kapital wird um 80.760 LUF erhöht von 188.010.000 LUF auf 188.090.760 LUF, mittels vorgetragenem Gewinn, ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

2. Der Euro wird als Währung des Kapitals angenommen.

3. Das so erhöhte Kapital wird von 188.090.760 LUF in 4.662.648 EUR umgewandelt, basierend auf dem Wechselkurs von LUF 40,3399=EUR 1,-.

4. Ein Nennwert von 248 EUR pro Anteil wird übernommen.

5. Die 18.801 Anteile mit einem Nennwert von je 10.000 LUF werden gegen 18.801 Anteile mit einem Nennwert von je 248 EUR getauscht.

6. Der erste Absatz von Artikel 6 der Satzung wird demgemäss folgenden Wortlaut haben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital von vier Millionen sechshundertzweiundsechzigtausendsechshundertachtundvierzig Euro (4.662.648 EUR), ist in achtzehntausendachtundertein (18.801) Anteile von je zweihundertachtundvierzig Euro (248 EUR) aufgeteilt.

Luxemburg, den 27. Juni 2002.

Für gleichlautende Mitteilung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51108/514/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

**FINSAI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FINSAI INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.679.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINSAI INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, transférée au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 2001, en cours de publication au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent sept mille six cent cinquante (207.650) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de vingt-deux millions huit cent un mille cent quarante euros (EUR 22.801.140,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en FINSAI INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 1^{er} janvier 2002 et modification afférente des articles 2 et 13 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en FINSAI INTERNATIONAL S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINSAI INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51206/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

**FINSAI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FINSAI INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.679.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°803 du 25 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(51207/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

VAL TRAVEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 51.490.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 10 novembre 2000

L'an deux mille (2000), le 10 novembre, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme VAL TRAVEL S.A. sont réunis en assemblée extraordinaire au siège social 30, rue des Romains à L-8041 Strassen et renoncent d'un commun accord à une convocation préalable.

Sont présents:

- Monsieur Free Alexis Val, employé privé, demeurant en Belgique
Monsieur Val justifie au bureau être détenteur en pleine et entière propriété de 250 actions.
- Monsieur René Val, employé privé, demeurant à Luxembourg.
Monsieur Val justifie au bureau être détenteur en pleine et entière propriété de 1.000 actions

La séance est ouverte à 11.00 heures.

Il est procédé à l'installation du bureau.

Sont à ce titre nommés:

- président et scrutateur Monsieur René Val
- secrétaire Monsieur Free Alexis Val

Monsieur le président de séance constate alors:

«Qu'il appert de la liste de présence dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont dûment représentés, et qu'à ce titre l'intégralité du capital social souscrit a été dûment libéré le jour de la constitution de la société. L'assemblée constate ainsi qu'il appert conséquemment de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents et qu'en conséquence il a pu être valablement fait abstraction des convocations d'usage.

Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste sera signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de la présente assemblée. La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varieront resteront annexées à la présente.

Et en conséquence, la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

- démission de Madame Martine Bredemus de son poste d'administrateur-délégué et de son poste d'administrateur-décharge,
- nomination de Monsieur René Val au poste d'administrateur-délégué
- pouvoirs du nouvel administrateur-délégué.

Le président déclare la séance ouverte.

Monsieur le président de séance procède à la lecture à l'attente de l'assemblée générale, ceci pour examen, respectivement pour approbation. Il appelle ensuite l'assemblée à délibérer sur les différents points soulevés et à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires acceptent à l'unanimité la démission de Madame Bredemus de ses postes d'administrateur-délégué et d'administrateur datée du 24 octobre 2000. Les actionnaires décident à l'unanimité de donner pleine et entière décharge à Madame Bredemus de sa gestion aux postes d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur René Val.

Troisième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité que Monsieur René Val peut engager la société VAL TRAVEL S.A. par sa seule et unique signature: tant pour les actes de gestion que les actes d'administration de la société et notamment sur les comptes bancaires de la société sans limitation de montant.

Le président constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour et déclare la présente séance levée à 12.00 heures.

A Luxembourg, le 10 novembre 2000

Le Bureau

R. Val / F.A. Val

Les Associés

Liste des Présences

	<i>Actions</i>
Monsieur René Val.....	1.000 actions
Monsieur Free Alexis Val.....	250 actions
Total:	1.250 actions

R. Val / F.A. Val

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51120/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

VAL TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 51.490.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAL TRAVEL S.A. tenue l'an deux mille (2000), le 10 novembre, à 11.00 heures, tenue à son siège à Strassen, que les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires acceptent à l'unanimité la démission de Madame Martine Bredemus de ses postes d'administrateur-délégué et d'administrateur datée du 24 octobre 2000. Les actionnaires décident à l'unanimité de donner pleine et entière décharge à Madame Bredemus de sa gestion aux postes d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur René Val.

Troisième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité que Monsieur René Val peut engager la société VAL TRAVEL S.A. par sa seule et unique signature: tant pour les actes de gestion que les actes d'administration de la société et notamment sur les comptes bancaires de la société sans limitation de montant.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Le Bureau

R. Val / F.A. Val

Le président et scrutateur / Le secrétaire

Les Associés

R. Val / F.A. Val

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51121/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SLOTSTRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels

(51130/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ALL TIME SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 12, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 64.448.

—
AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Anteile durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von fünf Euros zweiunddreissig Cents (5,32 €), um daselbe anzuheben auf den Betrag von zwölftausend vierhundert Euro (12.400,-) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundert vierundzwanzig Euro (124,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51138/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CAVES GOURMANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 33.001.

Constituée par acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 294 du 24 août 1990.

Assemblée Générale

L'an deux mille-deux, le 25 avril 2002.

Au siège de la société à Luxembourg, 32, rue de l'Eau se sont réunis en assemblée générale, les associés, à savoir:

1) Thierry Abondance, commerçant, demeurant à L-5813 Fentange, 10A, rue Pierre Anen, propriétaire de 499 parts

2) Alcino Guedes, commerçant, demeurant à L-8393 Olm, 6, rue de Goetzange, propriétaire d'une part

représentant ainsi l'intégralité du capital social, qui ont décidé de procéder à la cession suivante:

Alcino Guedes cède à

Christophe Bourguignon, cuisinier, demeurant à L-1224 Luxembourg, 20, rue Beethoven, une part sociale au prix de 200,-

Thierry Abondance cède à Christophe Bourguignon, 74, parts sociales au prix de 14.800,-

Cette cession est acceptée pour compte de la société par son gérant Monsieur Abondance

Dès lors le capital est réparti de la façon suivante:

Thierry Abondance, préqualifié 425 parts

Christophe Bourguignon, préqualifié 75 parts

La notification de l'acte de cession se fera par lettre recommandée, le cachet de l'avis de réception faisant foi de la date.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2002.

CAVES GOURMANDES, S.à r.l. / T. Abondance / A. Guedes / Ch. Bourguignon

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51124/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

WISE FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.443.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(51131/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

RAUPINO, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8030 Strassen, 129, rue du Kiem.

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. L'Association prend la dénomination de RAUPINO, A.s.b.l.

Art. 2. Objet. L'Association a pour but de contribuer au développement créatif, social, culturel et artistique des enfants. A cet effet, elle accueille des enfants de 2 à 4 ans et leur donne la possibilité de s'exprimer notamment dans le cadre de jeux pédagogiques et d'autres activités, mais également dans la vie journalière commune avec d'autres enfants. L'Association pourra entreprendre tout ce qu'elle estime utile ou d'intérêt en vue d'atteindre son objet social.

Art. 3. Durée et siège. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Son siège est établi à Luxembourg-Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple délibération du conseil d'administration, qui en fixe l'adresse exacte.

Art. 4. Membres de l'Association. L'Association se compose d'au moins trois membres. Les premiers membres sont les fondateurs.

Les Associés-fondateurs sont:

Casarin, Jeannine, éducatrice diplômée, demeurant à Luxembourg, 15, rue Bertels, Luxembourgeoise

Halsdorf-Serangeli, Sandra, aide-éducatrice, demeurant à Schifflange, 96, rue des Aulnes, Luxembourgeoise

Cavaleiro Neves Maria, aide-éducatrice, demeurant à Aspelt, 23, rue Pierre d'Aspelt, Luxembourgeoise

Art. 5. Entrée et sortie des membres. Le Conseil d'administration décide de l'admission de nouveaux membres d'une manière discrétionnaire, en fonction des intérêts et de l'objet social de l'Association.

Un membre peut être exclu au cas où il agirait à l'encontre des intérêts de l'Association ou de ses membres. La décision d'exclusion est prise par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers. Le membre a le droit de s'expliquer. Ces explications sont prises en considération par l'Assemblée Générale avant que la décision finale soit prise.

Tout membre est libre de démissionner en adressant sa démission au Conseil d'administration.

Art. 6. Organes de l'Association. Les organes de l'association sont l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'Association. Elle a le pouvoir de prendre toute décision relative à l'Association.

Le Conseil d'administration gère les affaires de l'Association. Il est composé de deux à cinq membres. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée maximum de quatre ans par l'Assemblée Générale. Le mandat des membres du Conseil d'administration est renouvelable.

Art. 7. L'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. La convocation écrite est envoyée par le Conseil d'administration à chaque membre au moins un mois à l'avance. Cette convocation contient une proposition d'ordre du jour, ainsi que tout projet de résolution qui sera discutée lors de l'assemblée. Les associés peuvent se faire représenter par un autre associé.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers ou si au moins un tiers des membres de l'Association le demande par écrit. Chaque membre a droit à un vote.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des membres votants. L'ordre du jour de chaque Assemblée Générale contient nécessairement les points suivants:

- présentation des comptes de l'Association pour l'année financière passée
- élection du Conseil d'administration, si nécessaire
- rapport d'activités de l'Association

Les résolutions sont inscrites sur un registre. Tout membre pourra obtenir connaissance sans frais.

Art. 8. Le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Les séances du Conseil d'administration sont présidées par le Président ou le Vice-Président.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent et au lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité de voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont signés par tous les membres présents à la séance.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'Association et pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui tendent à la réalisation de son objet social. Il représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Le Conseil d'Administration décide de l'administration du patrimoine, du placement et de la disposition des avoirs, ainsi que de l'emploi des revenus de l'association.

Art. 9. Cotisations. Une cotisation est payable annuellement par chaque membre, sauf si le Conseil d'administration en décide autrement. Le montant en est déterminé par l'Assemblée Générale, sans qu'il ne puisse excéder la somme de EUR 250,- par an.

Art. 10. Patrimoine - Recettes. Les recettes de l'Association consistent en:

- a) les cotisations, dons, legs, subsides, contributions et subventions de toute sorte qu'elle pourra recevoir et notamment des contributions émanant des parents des enfants accueillis par l'Association.
- b) les intérêts et revenus généralement quelconques provenant du patrimoine
- c) tous autres revenus qui concourent à atteindre l'objet de l'Association

Art. 11. Comptes annuels. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Exceptionnellement, le premier exercice s'étendra du jour de la constitution jusqu'au 31 décembre 2002.

A chaque fin d'exercice, le Conseil d'administration établit les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent.

Les comptes seront soumis à la prochaine Assemblée Générale pour approbation.

Art. 12. Modification des statuts. Les statuts ne peuvent être modifiés que par une résolution de l'Assemblée Générale prise à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 13. Dissolution et liquidation. La dissolution de l'Association est décidée par délibération de l'Assemblée Générale. La dissolution en sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Au cas où l'Association sera dissoute pour quelle que cause que ce soit, il sera donné aux biens qu'elle possède une affectation se rapprochant autant que possible de son objet social, à déterminer par le Conseil d'administration. En cas de liquidation, un liquidateur sera nommé par le Conseil d'administration.

Art. 14. Responsabilité. L'Association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51134/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.143.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2002

La séance est ouverte à 11.00 heures.

L'Assemblée désigne comme président Monsieur Georges Philippe, comme secrétaire Monsieur Guido Banholzer et choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Eduardo Varela

Le Bureau ainsi constitué constate que suivant liste de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés, les porteurs de 10.000 actions représentant la totalité du capital social, sont réunis et que dans ces circonstances il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi et l'assemblée en décharge, pour autant que de besoin, le conseil d'administration en déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à ses délibérations et qui est conçu comme suit:

- 1) Approbation de la tenue de l'assemblée générale ce 12 mars 2002 en déviation de l'art. 11 des Statuts
- 2) Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 30 juin 2001
- 3) Approbation du bilan et du compte des pertes et profits au 30 juin 2001 - utilisation des résultats
- 4) Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'art. 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales
- 5) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire en fonction
- 6) Elections
- 7) Divers

Monsieur le président déclare que le bilan et le rapport du commissaire ont été mis à la disposition des actionnaires. Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Après l'échange de diverses observations, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui toutes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des explications données par Monsieur le président, approuve à l'unanimité la tenue de l'assemblée générale ce jour et décharge le Conseil d'Administration expressément de toute responsabilité y afférente.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, les approuve dans toutes leurs parties.

Troisième résolution

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2001 sont approuvés tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. L'assemblée décide de reporter la perte de EUR 42.421,33 sur l'exercice 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée prend note des explications données par le président en ce qui concerne les pertes accumulées et des raisons qui ont mené à ces dernières.

Cinquième résolution

Décharge de leur gestion est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction.

Sixième résolution

Nomination des administrateurs Georges Philippe, Guido Banholzer et Eduardo Varela et du Commissaire aux Comptes EXAM AG pour une nouvelle période de cinq ans, jusqu'à l'exercice 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

G. Philippe / G. Banholzer / E. Varela

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51125/307/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

GISCOURS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 82.081.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(51132/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SIFRABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 41.402.

L'an deux mille deux, le 27 juin à 14.15 heures.

S'est tenue au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, une Assemblée Générale de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination SIFRABEL S.A., constituée le 22 septembre 1992 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de M^e Luc Schanen

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M^e Mario di Stefano

Le Président désigne comme secrétaire M. Joram Moyal

Exposé du président

Monsieur le Président expose et le Bureau constate:

1. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et admis au droit de vote ont été portés sur une liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

2. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 35.000 actions émises, toutes sont présentes ou représentées à la présente Assemblée;

3. Que ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. Que tous les actionnaires ont renoncé aux convocations prévues par la Loi, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la société,
- 2) Révocation du Conseil d'Administration,
- 3) Election au Conseil d'Administration,
- 4) Révocation du Commissaire aux Comptes,
- 5) Election d'un nouvel Commissaire aux Comptes,
- 6) Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- 7) Conversion de la devise d'expression du capital social de Francs Belges en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002,
- 8) Suppression pure et simple de la désignation de la valeur nominale des actions,
- 9) Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après délibération l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

1^{ère} résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 23, avenue de la Porte Neuve à L-2015 Luxembourg au 49, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide de révoquer la nomination de Monsieur Joseph Winandy, Monsieur Jean Quintus et Monsieur Eric Berg de leur poste d'administrateur de la société.

3^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer nouveaux administrateurs les Messieurs Luc Schanen, Roland Michel et Mario di Stefano pour un terme de six ans.

4^{ème} résolution

L'assemblée décide de révoquer la nomination de Monsieur Noël Didier de son poste au Commissaire aux Comptes.

5^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer nouveau Commissaire aux Comptes la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 11, rue Hiehl, L-7390 Blaschette un mandat d'une durée de six ans.

6^{ème} résolution

L'assemblée décide de déporter à plus tard la décision sur la décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

8^{ème} résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de Franc Belge en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de BEF 40.3399,- pour EUR 1,- de sorte que le capital social de trente-cinq millions de francs belges (BEF 35.000.000,-) est converti en huit cent soixante sept mille six cent vingt sept euros et trente quatre centimes (EUR 867.627,34).

9^{ème} résolution

L'assemblée décide de remplacer dans les statuts toutes références aux Francs Belges par des références à l'Euro.

10^{ème} résolution

L'Assemblée décide d'annuler les 35.000 actions d'une valeur de BEF 1.000,- chacune et de créer 35.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant de même droits et avantages que les actions annulées.

11^{ème} résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts comme suit:
 «**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent soixante sept mille six cent vingt sept euros et trente quatre centimes (EUR 867.627,34), représenté par trente cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 14.45 heures.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 juin 2002

- Que le siège social de la société est transféré au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- Que les messieurs Luc Schanen, Mario di Stefano et Roland Michel ont été nommés au poste d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans en remplacement de Monsieur Joseph Winandy, Monsieur Jean Quintus et Monsieur Eric Berg.
- Que la société EUROPEAN AUDIT, S.à.r.l., avec siège social au 11, rue Hiehl, L-7390 Blaschette est nommé au poste de commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de six ans en remplacement de Monsieur Didier Noël
- Que le capital social de trente cinq millions de Francs Belges (BEF 35.000.000,-) est converti en huit cent soixante sept mille six cent vingt sept euros et trente quatre centimes (EUR 867.627,34).
- Que toutes références aux Francs Belges dans les statuts sont remplacés par des références à l'Euro.
- Que les 35.000 actions d'une valeur de BEF 1.000,- chacune sont annulées et que 35.000 actions nouvelles sont créées sans désignation de valeur nominale, jouissant de même droits et avantages que les actions annulées.
- Que l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent soixante sept mille six cent vingt sept euros et trente quatre centimes (EUR 867.627,34), représenté par trente cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Désignation des actionnaires	Actions	Présent ou représenté par:	Signatures
Certificat n° 1 et n° 4	34.996	Luc Schanen	Signature
Certificat n° 2.	4	Mario di Stefano	Signature
Total	35		

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51135/000/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ACR EXPLOITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 45, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.220.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente deux cents (5,32 €), pour le porter à douze mille quatre cent (12.400,- EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre (124,- EUR) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51139/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

HAKSAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 52.238.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(51133/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ACR LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 45, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.846.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente deux cents (5,32 €), pour le porter à douze mille quatre cent (12.400,- EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre (124,- EUR) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51140/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

BATIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.
R. C. Luxembourg B 43.199.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente deux cents (105,32 €), pour le porter à douze mille cinq cent (12.500,- EUR) euros, représenté par cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (25,- EUR) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51141/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ELECTRO-KONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I. Mierscherbiérg.
R. C. Luxembourg B 36.751.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de trois cent soixante sept euros cinquante huit cents (367,58 €), pour le porter à quarante trois mille six cent vingt cinq (43.625,- EUR), représenté par mille sept cent quarante cinq (1.745) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (25,- EUR) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51146/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ARISTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.511.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 avril 2002

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale en date du 23 décembre 1999, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69.

3. Le conseil d'administration décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2002, vol. 324, fol. 11, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(51148/209/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ARISTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

C. Doerner.

(51149/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

MANSTON TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.663.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société

Séance du conseil d'administration réuni au siège social 14 août 2001 à 14.00 heures, sur convocation de Messieurs Luc Schanen et Mario Di Stefano.

Présents:

- Monsieur Luc Schanen.

- Monsieur Mario Di Stefano.

Excusé:

- Monsieur John Charles Sturgeon.

Les deux tiers des membres étant présents, le conseil est régulièrement composé et peut délibérer valablement.

Ordre du jour

Conférer à Monsieur John Charles Sturgeon, administrateur, la gestion de l'activité de prestation de services administratifs et de secrétariat.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents:

De conférer à Monsieur John Charles Sturgeon, administrateur, la gestion de l'activité de prestation de services administratifs et de secrétariat.

Pour tout engagement entrant dans le cadre de cette activité, la signature de Monsieur John Charles Sturgeon sera obligatoirement requise.

Pour tout engagement ne dépassant pas un montant de EUR 1.250,- la société sera également valablement engagée par la signature conjointe de deux autres administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2001.

L. Schanen / M. Di Stefano

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 89, case 11.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51151/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

GROUP VERVIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 343, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 56.491.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente deux cents (105,32 €), pour le porter à douze mille cinq cent (12.500,- EUR) euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (25,- EUR) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51142/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

HOSTELLERIE DES PECHEURS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 45, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 40.594.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente deux cents (105,32 €), pour le porter à douze mille cinq cent (12.500,- EUR) euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (25,- EUR) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51143/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

GELUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 14.992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51160/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

GELUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 14.992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51161/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LINKALLOYS INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.535.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2000 tenue extraordinairement en date du 30 juin 2002 ainsi que du conseil d'administration qui l'a immédiatement suivi:

a) qu'ont été réélus comme administrateurs pour une durée de six années:

- Monsieur Marc Jones, réviseur d'entreprises, expert comptable, Luxembourg.
- Madame Simone Fehlen, sans état, Senningerberg/Luxembourg.
- Madame Mady Jones, docteur ès sciences nat., Luxembourg.

b) qu'a été réélu comme commissaire aux comptes pour une durée de six années:

- Madame Suzette Meres, expert-comptable, Luxembourg.

c) que, suite à l'autorisation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration, les pouvoirs de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation ont été délégués à Monsieur Marc Jones, prénommé, qui a accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51153/540/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LINKALLOYS INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.535.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51157/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LINKALLOYS INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.535.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51158/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LINKALLOYS INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.535.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51159/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

C.F. MARAZZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 72.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(51150/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LES DEUX TIGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.098.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51154/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LES DEUX TIGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.098.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51155/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

LES DEUX TIGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.098.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(51156/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

SCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.
R. C. Luxembourg B 54.777.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente deux cents (5,32), pour le porter à douze mille quatre cent (12.400,- EUR) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre (124,- EUR) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(51144/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

ZADEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt six juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 23, rue de Beaumont, L-1219 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 21 juin 2002. Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) Monsieur Alexis De Bernardi, préqualifié, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZADEMAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) Monsieur Alexis De Bernardi, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante (1.350,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de la Catégorie A:

a) Monsieur Bruno Carlodalatri, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

Administrateurs de la Catégorie B:

b) Madame Romaine Scheiffer, employée privée, domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

c) Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Adrien Schaus, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

- 5) Le siège de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. De Bernardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 9, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(51190/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.